

**ROANNAIS  
AGGLOMERATION**

63, rue Jean Jaurès  
42311 ROANNE

**N° DP 2023-050**

Lecture Publique

Médiathèque du Coteau  
Extension et évolution des horaires d'ouverture  
Concours particulier de la  
Dotation Générale de Décentralisation  
pour les bibliothèques publiques

Certifié exécutoire	<b>27 FEV. 2023</b>
Reçu en préfecture	<b>22 FEV. 2023</b>
Publié	<b>27 FEV. 2023</b>

**Le Président de Roannais Agglomération,**

Vu le décret 2016-423 du 8 avril 2016 ouvrant la possibilité d'un soutien financier de l'État auprès des collectivités territoriales souhaitant s'engager dans un projet d'extension et d'adaptation des horaires de leurs bibliothèques via le Concours particulier de la Dotation Générale de Décentralisation pour les bibliothèques publiques ;

Vu la circulaire du 15 juin 2016 précisant les conditions d'éligibilité des projets ;

Vu l'arrêté préfectoral du 5 avril 2022 portant statuts de Roannais Agglomération notamment la compétence construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire d'une part et la compétence action culturelle – Lecture publique « La communauté d'agglomération favorise pour l'ensemble de ses habitants, l'égal accès aux médiathèques reconnues d'intérêt communautaire, par le développement d'actions de coopération et de soutien à la lecture publique... » ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 10 juillet 2020 modifiée, accordant au Président délégation de pouvoirs pour solliciter toute subvention avec le plan de financement du projet et passer les conventions afférentes, ainsi que leurs avenants ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 16 décembre 2021 qui définit l'intérêt communautaire de la Médiathèque du Coteau ;

Considérant le rapport *Voyage au Pays des bibliothèques : lire aujourd'hui, lire demain*, remis le 20 février 2018, qui appelle les collectivités à faire concorder les horaires d'ouverture avec les temps de la cité ;

Considérant que, dans la perspective d'une mise à niveau de l'offre de services et de renfort des conditions d'accès de la Médiathèque, les horaires d'ouverture de la Médiathèque sont à conforter à hauteur de 8 heures hebdomadaires supplémentaires pour s'adapter au mieux au rythme de vie de la population à desservir ;

Considérant que Roannais Agglomération a recruté un poste d'adjoint du patrimoine, catégorie C à temps plein, destiné à renforcer l'équipe de la Direction de la Lecture Publique pour assurer en partie ce surcroît d'ouverture ;

Considérant que le Concours particulier de la Dotation Générale de Décentralisation pour les bibliothèques publiques soutient les collectivités à 70 % du coût représenté par ces horaires supplémentaires pendant 3 ans, puis à 50 % les 2 années suivantes ;

## Plan de financement

Dépenses		Recettes		
Année 1	14 643,20 €	Roannais Agglomération	4 392,96 €	30 %
		État (DRAC Auvergne-Rhône-Alpes)	10 250,24 €	70 %
			<i>14 643,20 €</i>	<i>100 %</i>
Année 2	14 643,20 €	Roannais Agglomération	4 392,96 €	30 %
		État (DRAC Auvergne-Rhône-Alpes)	10 250,24 €	70 %
			<i>14 643,20 €</i>	<i>100 %</i>
Année 3	14 643,20 €	Roannais Agglomération	4 392,96 €	30 %
		État (DRAC Auvergne-Rhône-Alpes)	10 250,24 €	70 %
			<i>14 643,20 €</i>	<i>100 %</i>
Année 4	14 643,20 €	Roannais Agglomération	7 321,60 €	50 %
		État (DRAC Auvergne-Rhône-Alpes)	7 361,60 €	50 %
			<i>14 643,20 €</i>	<i>100 %</i>
Année 5	14 643,20 €	Roannais Agglomération	7 321,60 €	50 %
		État (DRAC Auvergne-Rhône-Alpes)	7 361,60 €	50 %
			<i>14 643,20 €</i>	<i>100 %</i>

**DECIDE**

- De solliciter une subvention de la part de l'État (DRAC Auvergne-Rhône-Alpes) au titre du Concours particulier de la Dotation Générale de Décentralisation pour les bibliothèques d'un montant de 10 250,24 € pour les 3<sup>èmes</sup> années et de 7 361,60 € pour les 2 années suivantes ;
- D'autoriser Madame Jade PETIT, Vice-Présidente déléguée à la Culture et à la Communication, à effectuer toutes les actions se rapportant à l'exécution de cette décision.

*Par délégation du conseil communautaire,*



Le Président,  
**Yves NICOLIN**,  
Maire de Roanne